Votre partenaire environnement
Bureau d'études

Présentation de la société ATI Environnement

CERTIFICATION RÉGLEMENTAIRE
Attestations prévues par le code de l'environnement pour les
CESSATIONS D'ACTIVITÉ et les SITES ET SOLS POLLUÉS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTES : ALUR – SECUR - MEMOIRE

www.lne.fr

SAS au capital de 99 833 € - RCS Versailles B 418 575 478 - NAF 7112B
ATI Environnement : 9, rue René Clair - 78390 BOIS D'ARCY
Tel : 01 34 60 60 20 – info@ati-env.com
www.ati-environnement.fr

SOMMAIRE

1. PRESENTATION D'ATI 2
1.1 UN HISTORIQUE DYNAMIQUE 2
1.2 TOUJOURS PROCHE DE VOUS 3
1.3 NOS ACTIVITES 3
1.3.1 Diagnostic des milieux 3
1.3.2 I.E.M. (Interprétation de l'Etat des Milieux) – sur et à l'extérieur du site 4
1.3.3 Plan de Gestion - sur le site 4
1.3.4 Réhabilitation de site 5
1.3.5 Etude hydrogéologique 6
1.3.6 Le dossier I.C.P.E. (Installation Classée Pour l'Environnement) 6
1.4 UNE EQUIPE COMPLEMENTAIRE 7
1.5 UN PARTENAIRE DE QUALITE 7
1.6 NOS REFERENCES 8
2. ANNEXES 9
ANNEXE N°1 : Certifications 9
ANNEXE N°2 : Notre Engagement R.S.E 11
ANNEXE N°3 : Moyens mis à disposition 12
ANNEXE N°4 : Attestations d'Assurance 14
ANNEXE N°5 : Attestation URSSAF 15

1. PRESENTATION D'ATI

Aujourd'hui, la société ATI Environnement est située en région parisienne (1000 m² de bureaux et locaux d'activités). Elle est spécialisée dans les études et la réhabilitation des sites et sols pollués. Restant à taille humaine, elle intervient sur l'ensemble de l'hexagone dans le domaine de l'environnement.

1.1 UN HISTORIQUE DYNAMIQUE

ATI, société créée en 1988, rachetée par ses salariés en avril 1998, devient : ATI Services. L'équipe, composée de 4 personnes diversifie la politique de l'entreprise vers l'environnement en parallèle de l'activité initiale de l'anticorrosion.

En juillet 2001, dans un souci de croissance externe, ATI Services rachète TECHNICHEM Services, basée à Pau et créée en 1992 dans le domaine de l'environnement.

Diagnostics de sol, dépollution, étude hydrogéologique, audit de site, suivi de nappe phréatique et dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement sont des activités croissantes développées par notre société.

1988	Création d'A.T.I. spécialisée dans l'anticorrosion
1992	Création de TECHNICHEM France spécialisée dans l'environnement
1998	ATI est rachetée par ses salariés et devient ATI Services
1999	La société ATI Services a repris en location gérance la société TECHNICHEM France
2001	ATI Services rachète TECHNICHEM France
2013	ATI Services est certifiée SSP et change d'image
2017	ATI Services déménage à Bois d'Arcy
2019	ATI Services évolue et devient **ATI Environnement**

1.2 TOUJOURS PROCHE DE VOUS

ATI Environnement intervient sur l'ensemble du territoire français grâce à ses différents accords de partenariats. Grâce à cette omniprésence, notre équipe a su développer son expérience à travers des références variées.

A.T.I. Environnement
9, rue René Clair 78390 BOIS D'ARCY
Tel : 01 34 60 60 20
Email: commercial@ati-env.com

1.3 NOS ACTIVITES

Le guide méthodologique d'avril 2017 définie les nouvelles lignes directrices « Sites et sols pollués : Principes et modalités de gestion». Son objectif est d'adapter les usages possibles des milieux (eau, air, sol) en fonction de leur état, sans obligatoirement viser une dépollution systématique.
Deux approches sont définies :

- La démarche d'interprétation de l'état des milieux (IEM) : il s'agit de s'assurer que l'état des milieux est compatible avec des usages déjà fixés,
- Le plan de gestion : lorsque la situation permet d'agir aussi bien sur l'état du site par des aménagements ou des mesures de dépollution, que sur les usages qui peuvent être choisis ou adaptés.

La répartition des services que nous proposons est la suivante et se décline du diagnostic à la réhabilitation, soit :

1.3.1 Diagnostic des milieux

Dans le cadre de transaction immobilière, d'incident ou de bilan environnemental, le diagnostic de sol vous permet d'identifier l'état du sol et des nappes souterraines.
ATI Environnement réalise ces diagnostics pour comparer l'état des milieux :

- ✓ A l'état initial de l'environnement pour les installations classées (qui en disposent),

- ✓ Aux milieux naturels environnementaux,
- ✓ Aux valeurs de gestion réglementaires.

Le processus débute par une phase préliminaire qui engendre une recherche historique, une étude de vulnérabilité ainsi qu'une visite du site. Au terme de cette étape nous sommes capables de définir un plan d'investigations adapté (profondeur de sondage, type d'analyse, profondeur théorique de la nappe…).

La phase suivante prévoit la réalisation de sondages et d'analyses laboratoires (laboratoire accrédité COFRAC et agréé par le ministère de l'environnement). ATI Environnement est équipée de ses propres équipes de forages. Au regard des résultats nous produisons un rapport regroupant toutes les informations qui ont été récoltées. Des recommandations et préconisations vous sont apportées grâce à l'expérience de notre équipe.

1.3.2 I.E.M. (Interprétation de l'Etat des Milieux) – sur et à l'extérieur du site

Cette étude vous permet de :

- ✓ connaître et localiser la pollution,
- ✓ avoir un bilan environnemental de l'état du sous-sol,
- ✓ envisager une discussion relative aux concentrations dans les différents milieux,
- ✓ établir un schéma conceptuel (source de pollution, milieux de transfert et caractéristiques, enjeux à protéger),
- ✓ mettre en œuvre des actions complémentaires (diagnostics, études, ….).

1.3.3 Plan de Gestion - sur le site

Les mesures de gestion servent à passer d'un constat de pollution à un terrain réhabilité en fonction de l'usage futur du site.

La démarche est basée sur une approche « coût – avantages » la plus favorable, prenant en compte les critères suivants :

- L'élimination de la source pollution (réhabilitation, confinement),
- La désactivation des voies de transfert (sol, air du sol, eaux, bâtiments),
- La modification des aménagements (changement d'usage, aménagement).

En s'appuyant sur :

- Les performances des techniques de réhabilitation,
- L'Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS),
- En cas de pollution résiduelle, la réalisation de l'Analyse des Risques Résiduels (ARR),
- Le plan de surveillance,
- Le bilan coûts/avantages.

1.3.4 Réhabilitation de site

Via des traitements axés sur les sols et les nappes d'eau souterraines pollués, des travaux sont réalisés afin de rendre au site étudié son caractère non polluant.

Pour réhabiliter un site, 3 types de dépollution sont caractérisés :

- ✓ Le traitement in-situ consiste à nettoyer les terres et les eaux en place dans le milieu naturel ou à confirmer le polluant dans le sous-sol.
- ✓ Le traitement sur site (on-site) consiste à extraire les terres et les eaux du milieu naturel, par excavation ou pompage, pour les traiter sur le site.
- ✓ Le traitement extérieur (hors site) consiste à extraire les terres (excavation) et les eaux (pompage) du milieu naturel, pour les traiter en centres spécialisés.

Techniques de Dépollution	Lieu d'application	Pour quel type de polluants ?
Venting	Sol	Volatils
Lavage de sol	Sol	Volatils ou Semi-volatils
Sparging	Nappe	Volatils
Stripping	Nappe	Volatils ou Semi-volatils
Pompage écrémage	Nappe	Flottants
Pompe de rabattement	Nappe	Dissous
Biodégradation	Sol	Absorbés

Son but permet de:

I. Réduire la pollution à un seuil sans risque d'impact sur l'environnement,
II. Enlever tout risque lié à l'homme,
III. Avoir un terrain "propre".

1.3.5 Etude hydrogéologique

L'étude hydrogéologique s'établit en deux phases.

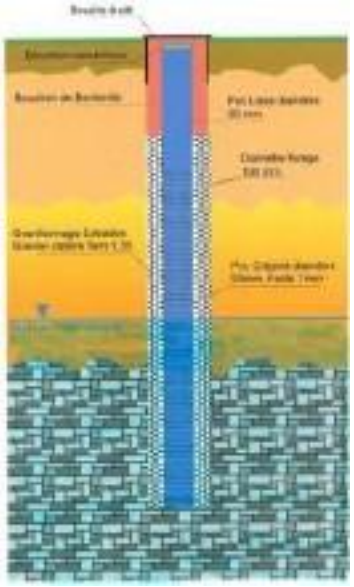

La première phase permet de déterminer la nécessité ou non d'une surveillance piézométrique de la nappe au regard du site. En effet, certains paramètres comme la profondeur théorique de la nappe, le type de sol (porosité)…viennent étayer le besoin ou l'absence de piézomètres.

La deuxième phase, implique si nécessaire la pose de piézomètres. Deux au moins seront installés en aval du site et un en amont.
Ils serviront à suivre la qualité de la nappe et l'impact possible du site sur les eaux souterraines.
Un suivi biannuel sera assuré avec des analyses sur les eaux en adéquation avec l'activité du site. Cette étude permet :

- d'identifier rapidement un problème de pollution (accident, incident),
- de montrer l'absence de pollution des eaux souterraines par l'activité du site.

1.3.6 Le dossier I.C.P.E. (Installation Classée Pour l'Environnement)

Etude réglementaire demandée par la préfecture dans le cadre d'implantation, de fermeture ou d'agrandissement de sites. L'exploitant à l'obligation de constituer un dossier complet adapté à la taille de l'entre- prise et aux produits à risque utilisés. La classification (déclaration, autorisation) est fonction de l'importance de l'activité.

Ce dossier ce décompose en quatre parties :

- ✓ l'analyse de l'état initial du site et de son environnement,
- ✓ l'étude d'impact,
- ✓ l'étude de danger,
- ✓ la notice d'hygiène et de sécurité.

(Ces parties peuvent également être réalisées séparément).

L'exploitant se place :

- ✓ dans une position réglementaire conforme,
- ✓ en harmonie avec les services d'inspection,
- ✓ dans une meilleure connaissance de l'impact de l'entreprise sur l'environnement.

1.4 UNE EQUIPE COMPLEMENTAIRE

Aujourd'hui, ATI Environnement regroupe une équipe de 18 personnes complémentaires et pluridisciplinaires, tels que des ingénieurs et techniciens hydrogéologue, géologue - travaux publics, électromécanique et des technico-commerciaux. Nous leur assurons également des formations permanentes pour l'utilisation de logiciel de scénarii pour l'IEM (Interprétation de l'Etat des Milieux) et le plan de gestion. Une veille juridique leur est assurée grâce à des inscriptions à des sites Internet (Editions législatives, Aïda, Code de l'environnement), permettant de se tenir informer de la législation dynamique.

1.5 UN PARTENAIRE DE QUALITE

La politique menée, liée à la mise en place d'un schéma organisationnel bien défini, doit nous permettre une meilleure maîtrise de nos activités donc une meilleure efficience des services offerts.

ATI Environnement a, au cours de son évolution, obtenus les qualifications suivantes, gages de professionnalisme et de savoir-faire reconnu et apprécié de l'ensemble de ses clients :

- ✓ **La certification MASE – UIC** en octobre 2012,
- ✓ **La certification SSP « Sites et Sols Pollués »** en juin 2013, établit sur la base de la norme NFX 31-620 (prestations de services relatives aux sites et sols pollués) :
  - ***Compétence domaine A : études assistance, contrôle,***
  - ***Compétence domaine D : réalisation d'ATTES (conception ou aménagement de projet).***

ATI Environnement est certifié pour les domaines A et D (ATTES ALUR, SECUR et MEMOIRE).

De plus, la réalisation d'études et travaux s'appuie sur les documents et normes suivantes :

- ✓ NFX 31 620 : Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués (études, ingénierie, réhabilitation de sites pollués et travaux de dépollution),
- ✓ MATE/BRGM : Guide méthodologique pour l'analyse des sols pollués,
- ✓ NFX 31-100 : qualité des sols, échantillonnage ; méthode de prélèvement d'échantillons de sols,
- ✓ FDX 31-614 : Méthode de détection et de caractérisation des pollutions. Réalisation d'un forage de contrôle de la qualité de l'eau souterraine au droit d'un site potentiellement pollué,
- ✓ FDX 31-615 : Méthode de détection et de caractérisation des pollutions – Prélèvements et échantillonnage des eaux souterraines dans un forage,
- ✓ NF EN ISO 5667-3 : qualité de l'eau ; échantillonnage ; guide général pour la conservation et la manipulation des échantillons,
- ✓ Guide méthodologique d'avril 2017 établissant la nouvelle politique de gestion des sites (potentiellement pollués),
- ✓ Code de l'environnement,
- ✓ Fiches toxicologiques INERIS,
- ✓ Sources d'informations susceptibles d'être consultées : Agence de l'eau (documents SAGE- SDAGE), la DDASS, la DRIRE (dossier d'Installations Classées), base de données géologiques du BRGM, BASOIL,

BASIAS, AIDA,

- ✓ Logiciels spécifiques : Modélisation des écoulements souterrains (MODFLOW GMS 4.0), RISC workbench 4.0…

1.6 NOS REFERENCES

La société ATI Environnement a pris en charge depuis 20 ans, les diagnostics environnementaux de plus de 2 000 chantiers. Le résultat de ces études de diagnostic a induit la réhabilitation de près de 30% de ces sites (maitrise d'œuvre, travaux, assistance à maîtrise d'ouvrage).

La notoriété de la société a été principalement faite via la communication entre entreprises.
Nous bénéficions de celle-ci par un réseau de connaissance et par une image d'ATI Environnement comme un partenaire de confiance, répondant dans les temps et produisant un travail sérieux. De plus, la société au travers de ses salariés aux profils variés, bénéficie de plusieurs années d'expériences (études et terrain) ainsi qu'une facilité d'adaptation à tout type de missions.

Vous pouvez obtenir quelques-unes de nos références sur le site internet : *www.ati-environnement.fr*

2. ANNEXES

ANNEXE N°1 : Certifications

1) Certification MASE/UIC

CERTIFICAT SYSTÈME COMMUN MASE/ France Chimie

N° N 2025-899

Le Comité de Pilotage MASE Île-de-France - Normandie - Centre certifie le système de management Sécurité Santé Environnement de la société

ATI Environnement SAS

Pour les activités suivantes :
Ingénierie et Conseil en environnement (diagnostic, expertise, études sanitaires, forage, suivi de la qualité des eaux souterraines, réhabilitation, assistance aux travaux)

Située à :
9 rue René Clair - ZAC de la Croix Bonnet - Bât C - 78390 BOIS D'ARCY - FRANCE

Certification valable à compter du 07/12/2025 jusqu'au 06/12/2026

Le Président

Le Responsable de l'Entreprise

La liste *officielle des « Entreprises Certifiées» figure sur le site : www.mase-asso.fr*

FRANCE CHIMIE

MASE
AMÉLIORER LA PERFORMANCE SSE

2) Accréditation SSP (LNE)

- *Compétence domaine A : études assistance, contrôle,*
- *Compétence domaine D : réalisation d'ATTES (conception ou aménagement de projet).*

CERTIFICAT

SERVICE SITES ET SOLS POLLUES

LABORATOIRE NATIONAL DE MÉTROLOGIE ET D'ESSAIS

ATI ENVIRONNEMENT

ZAC de la Croix Bonnet - 9 rue René Clair
FRANCE - 78390 - BOIS d'ARCY

Satisfait aux exigences du référentiel de Certification LNE SSP

Pour le domaine :

Etudes, Assistance et Contrôle

Ce certificat est délivré dans les conditions fixées par le référentiel LNE "Certification des prestataires dans le domaine des Sites et Sols Pollués" en vigueur et en conformité avec les normes de référence NF X 31-620-1 : 2021 et NF X 31-620-2 : 2021

pour l'établissement :

ATI ENVIRONNEMENT

ZAC de la Croix Bonnet - 9 rue René Clair - FRA - 78390 - BOIS d'ARCY

N° SIRET 418 575 478 00056

cofrac
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES
Accréditation n°5-0012
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Début de validité 29 septembre 2026
Valable jusqu'au 05 octobre 2031

Numéro de certificat Certificat n° 31987 révision 6
Renouvelle / Renews le certificat 31987-5

Pour vérifier la validité du certificat : www.lne.fr

Pour le Directeur Général
On behalf of the General Director

Laboratoire national de métrologie et d'essais • LNE

Responsable du Département Certification de Produits et Services

Head of the Products and Services Certification Department

SSP_ETUDES-V8-09-2022

Laboratoire national de métrologie et d'essais • Etablissement public à caractère industriel et commercial
Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
info@lne.fr • lne.fr • RCS Paris 313 320 244 - NAF : 7120B - TVA : FR 92 313 320 244

CERTIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Attestations prévues par le code de l'environnement pour les

CESSATIONS D'ACTIVITÉ et les SITES ET SOLS POLLUÉS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LABORATOIRE NATIONAL DE MÉTROLOGIE ET D'ESSAIS

CERTIFICAT DE CONFORMITE

suivant l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L.556-1 et L.556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalences prévus aux articles R.512-39-1, R.512-39-3, R.512-46-25, R.512-46-27, R.512-66-1 et R.515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R.556-3 et R.512-75-2 du code de l'environnement.

ATI ENVIRONNEMENT

ZAC de la Croix Bonnet - 9 rue René Clair
FRANCE - 78390 - BOIS d'ARCY

Satisfait aux exigences de l'article 2 § II et des annexes I, II et IV, pour délivrer des attestations (ATTES-ALUR) garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception du projet de construction ou d'aménagement, y compris sur le fondement d'études de sol qu'elle a elle-même établies.

Satisfait aux exigences de l'article 3 et des annexes I et V, pour délivrer des attestations (ATTES-SECUR) garantissant la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité pour des installations mises à l'arrêt définitif.

Satisfait aux exigences de l'article 4 et des annexes I, II, III et VI, pour délivrer des attestations (ATTES-MEMOIRE) garantissant l'adéquation des mesures de gestion proposées pour la réhabilitation d'installations mises à l'arrêt définitif.

Les établissements certifiés sont mentionnés en annexe

cofrac CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES
Accréditation n°5-0012
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Date de début de validité :
29 septembre 2026

Date de fin de validité :
05 octobre 2031

Pour le Directeur Général

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Responsable du Département Certification de Produits et Services

Numéro de certificat 39184 - 2

Renouvelle / Renews le certificat 39184-1

Laboratoire national de métrologie et d'essais • Etablissement public à caractère industriel et commercial
Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
info@lne.fr • lne.fr • RCS Paris 313 320 244 - NAF : 7120B - TVA : FR 92 313 320 244

CERTIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Attestations prévues par le code de l'environnement pour les

CESSATIONS D'ACTIVITÉ et les SITES ET SOLS POLLUÉS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE AU CERTIFICAT N°39184 rev.2

Etablissements certifiés (nom / adresse / SIRET)	Article 2 § II ATTES-ALUR	Article 3 ATTES-SECUR	Article 4 ATTES-MEMOIRE
ATI Environnement ZAC de la Croix Bonnet 9 Rue René Clair, Bât C 78390 BOIS D'ARCY N° SIRET 418 575 478 00056	X	X	X

– FIN DE LISTE –

LABORATOIRE NATIONAL DE MÉTROLOGIE ET D'ESSAIS

ANNEXE N°2 : Notre Engagement R.S.E

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable, aussi bien dans leurs activités que dans leurs interactions avec leurs parties prenantes. Elle concerne trois domaines : environnemental, social et sociétal.

Depuis sa création, ATI a été sensibilisée à l'environnement de par son métier en Sites et Sols Pollués, mais a également attaché de l'importance aux conditions de travail de ses collaborateurs.

Nous sommes notamment attentifs au bien-être au travail ainsi qu'à notre impact environnemental.

1. Le bien-être, nos locaux

ATI a fait le choix de locaux modernes économes en énergie, avec un open-space, des espaces de convivialité et de détente.

2. Le bien-être, la formation

Tous nos collaborateurs ont suivi la formation de Sauveteur Secouristes au travail, ainsi que les séances de recyclages.
Tous nos collègues intervenant sur le terrain sont formés à la prévention des risques en milieu industriel.
Au niveau des personnes et de l'entreprise, cela se matérialise par les formations N1&N2, AIPR et l'obtention de la certification MASE.

3. L'évaluation de notre politique RSE par EcoVadis

Dès 2022 ATI Environnement a décidé de faire évaluer et valider son engagement au titre de sa politique RSE.
Le choix s'est porté sur la société EcoVadis. Depuis sa création en 2007, EcoVadis est devenu le plus grand et le plus fiable des organismes de notation de la durabilité et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), créant un réseau mondial de plus de 90 000 entreprises évaluées dans 160 pays sur plus de 200 activités différentes.
EcoVadis a porté son analyse sur les thèmes suivants :

- Social et droits de l'homme,
- Environnement,
- Éthique,
- Achats responsables.

En 2022, ATI Environnement a obtenu un score de 68/100, ce qui lui permettait de se situer dans les 5 % des sociétés les mieux notées dans le monde par EcoVadis.
Au cours de l'année 2025, une nouvelle évaluation a été entreprise. Le score d'ATI environnement s'est sensiblement amélioré pour atteindre **83**/100. Cela permet dorénavant à ATI Environnement de se situer dans les **2%** des sociétés les mieux notées.

ANNEXE N°3 : Moyens mis à disposition

1) Moyens en personnel

Nota : tous nos personnels possèdent une habilitation sécurité niveau 1 ou/et 2 en site chimique ou pétrochimique.

2) Moyens Matériel

Tous nos véhicules sont équipés du matériel nécessaire à la réalisation d'opération de diagnostic ou de dépollution.

Camion avec foreuse de type SILEA 2 sur chenilles, carottier électrique manuel.

Modèle SILEA 2

Carrotier manuel motorisé

Tous nos personnels d'intervention sont pourvus d'E.P.I. (Equipement de Protection Individuel).

3) Moyens de mesures et de suivi :

P.I.D.

Appareil de mesures (potentiel REDOX, T°, Ph)

kits analytiques sol HANBY pour hydrocarbures

kits de mesure par tubes réactifs DRAEGER

Explosimètres numériques

3 sondes d'interface air-eau-produit
4 sondes niveau d'eau (30 et 50 ml)

Tubes préleveurs à usage unique

Pompes de purge électrique 12 volts

Glacière

Flaconnage

GPS Professionnel « STONEX »

ANNEXE N°4 : Attestations d'Assurance

Votre Assurance

▸ PACK GREEN

Assurance et Banque

ATTESTATION

ATI ENVIRONNEMENT

ZAC DE LA CROIX BONNET BAT C 9 RUE RENE CLAIR
78390 BOIS-D'ARCY

COURTIER

OFRACAR
3 RUE GEORGES CHARPAK BP 310
PARC ACTIVITE DE LA VATINE
76136 MONT ST AIGNAN CEDEX
Tél : 02 35 12 35 50
Fax : 02 35 12 35 51
Email : CONTACT@OFRACAR.FR
Portefeuille : 0311002084

Vos références :

Contrat n° 7019690704
Client n° 0567985020

AXA France IARD, atteste que :

ATI ENVIRONNEMENT
ZAC DE LA CROIX BONNET
BAT C 9 RUE RENE CLAIR 78390 BOIS-D'ARCY

a souscrit tant pour son propre compte, que pour le compte d'ATI Environnement, le contrat **N° 7019690704** prenant effet le **01/01/2016,** garantissant les conséquences pécuniaires des Risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat et notamment des activités de :

- **Bureau d'étude en environnement et plus particulièrement dans la gestion des sites et sols pollués, la surveillance et la réhabilitation de sites (diagnostic de sol, suivi des eaux souterraines, maîtrise d'œuvre des travaux de dépollution avec sous traitance de la dépollution des sols), la veille réglementaire ou encore la gestion environnementale et les dossiers d'installations classées.**
- **Diagnostics de pollution des sols selon la démarche Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (E.Q.R.S.)**

La garantie Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement s'exerce à concurrence des montants suivants qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à une même année d'assurance :

TOUS DOMMAGES GARANTIS CONFONDUS	**5 000 000 €**
Dont **dommages Matériels et Immatériels** y compris les **frais d'urgence**.....	**2 000 000 €**

Il est expressément convenu que les garanties du présent contrat ne sont pas applicables aux missions ou prestations de l'assuré se rapportant à des opérations ou chantiers dont le coût est supérieur à 750 000 € TTC pour la part de marché attribuée à l'assuré.
Au-delà de ce seuil, ces études et/ou travaux devront faire l'objet d'une déclaration préalable à l'Assureur, avant intégration, le cas échéant, dans le contrat.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable pour la période du **01/01/2026** au **01/01/2027** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.
Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie et ne saurait en aucun cas engager l'Assureur et son signataire en dehors des limites des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre le 15 janvier 2026
Pour la société :
Mathieu GODART
Directeur Général Délégué d'AXA France

1D052620200106

Votre Assurance

- RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS ATI ENVIRONNEMENT
9 RUE RENE CLAIR
78390 BOIS D ARCY FR

COURTIER
OFRACAR
3 RUE GEORGES CHARPAK
PAT LA VATINE CS 90310
76136 MONT ST AIGNAN CEDEX
Tél : 02 35 12 35 50
Fax : 02 35 12 35 51
Email : CONTACT@OFRACAR.FR
Portefeuille : 0311002084

Vos références :
Contrat n° 6840077404
Client n° 0567985020

AXA France IARD, atteste que :

SAS ATI ENVIRONNEMENT
9 RUE RENE CLAIR
78390 BOIS D ARCY

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 6840077404** ayant pris effet le **01/01/2025** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Bureau d'études et de réhabilitation des sites et sols pollués.
Dans le cadre de cette activité les missions de l'assuré sont :

- **le diagnostic des milieux,**
- **l'interprétation de l'état des milieux sur et à l'extérieur du site,**
- **la rédaction d'un plan de gestion sur le site,**
- **la réhabilitation de sols , incluant la maitrise d'oeuvre, avec sous-traitance de la dépollution des sols,**
- **l'étude hydrogéologique,**
- **Etude règlementaire dans le cadre de la rédaction d'un dossier ICPE,**
- **La délivrance des :**
  - **o ATTES-ALUR : prise en compte des mesures de gestion de la pollution dans la conception des projets de construction ou d'aménagement (L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement)**
  - **o ATTES-SECUR : mise en oeuvre des mesures de mise en sécurité pour des ICPE mises à l'arrêt définitif (R. 512-39-1, R. 512-46-25 et R. 512-66-1 du code de l'environnement).**
  - **o ATTES-MEMOIRE : adéquation des mesures de gestion proposées pour la réhabilitation d'ICPE mises à l'arrêt définitif (R.512-39 3 et R. 512-46-27 du code de l'environnement)**

A ce titre l'assuré dispose des certification prévue et satisfait aux exigences prévues par la réglementation en vigueur pour délivrer les attestations mentionnées.
A l'exception de :
- toute mission de maitrise d'ouvrage,

1D052620260123

Contrat n° 6840077404
Client n° 0567985020

- toute mission en maitrise d'oeuvre ou assistance à maitrise d'oeuvre de travaux de bâtiment et /ou de génie civil,
- toute réalisation de travaux relevant de la législation sur le bâtiment et/ou le génie civil (articles 1792 et suivants du code civil),
- toutes activités relevant du périmètre des géomètres-experts.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2026** au **01/01/2027** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 23 janvier 2026
Pour la société :

ANNEXE N°5 : Attestation URSSAF

Urssaf
Au service de notre protection sociale

URSSAF ILE DE FRANCE
93518 Montreuil Cedex

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 418575478

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

28LLU8J27ZINXGQ

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS ATI ENVIRONNEMENT
ZAC DE LA CROIX BONNET BATIMENT
9 RUE RENE CLAIR
78390 BOIS D ARCY

MONTREUIL, le 8 Septembre 2026

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Didier MALRIC

NAT / UR-117 / Attestation vigilance - URSSAF / 54 / Juin 2026

ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Urssaf
Au service de notre protection sociale

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale

CODE DE SÉCURITÉ

28LLU8J27ZINXGQ

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS ATI ENVIRONNEMENT
ZAC DE LA CROIX BONNET BATIMENT
9 RUE RENE CLAIR
78390 BOIS D ARCY

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 13 salariés,

  L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 42915 euros,
- au titre du mois de juillet 2026,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	NUMÉRO SIRET
ZAC DE LA CROIX BONNET BATIMENT 78390 BOIS D ARCY 9 RUE RENE CLAIR	41857547800056

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/07/2026.

Fait à : MONTREUIL
le : 08/09/2026

Le Directeur, Didier MALRIC

** Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.*

*** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.*